



Séance du jeudi 15 décembre 2016

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
6 décembre 2016

Date d'affichage
8 décembre 2016

Objet de la délibération
*Pôle Administration
ressources – Direction des
ressources humaines -
Suppression de postes*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille seize, le quinze décembre deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

BELTRA Sandrine donne procuration à GARRON André,
MERMET-MEILLON Marc donne procuration à BIAU Joël,
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Le comité technique a émis un avis favorable pour la suppression de postes devenus vacants à la suite de mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant, à compter du 31.12.2016, les postes à temps complet ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	POSTES A SUPPRIMER
Administrative	Adjoints administratifs	Adjoint administratif de 1ère classe	6
Technique	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	2
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
		Adjoint technique de 1ère classe	3
		Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3
Médico sociale		Puéricultrice de classe normale	1
Police municipale	Agents de police municipale	Brigadier de police municipale	2
		Gardien de police municipale	1
Animation	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1
Nombre total de postes concernés			21

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

VU l'avis favorable du comité technique en date du 13 décembre 2016.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PROCEDE** à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes ci-dessus énumérés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

20 DEC. 2016

21 DEC. 2016

